

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 01/2018

Séance du 16 février 2018

Président : M. Patrick CASSANY

Présents : M. DESPLAT, M^{me} PASUT, M. LATOUR, M^{me} BEGHIN, M. VENTADOUX, M^{me} LAFINESTRE, M. FOUGEYROLLAS, M^{me} LAMORLETTE, MM. VAN BOSSTRAETEN, ROUSSEAU, VICTOR, MINGO, MM. PLANTÉ, DE VOS, M^{mes} SERCAN, BOTTEGA, MM. BAYSSIÉ, TESTU, GROSJEAN, CHAUVEL, MM. LAFOSSE, MAXANT, FALCOZ, DENYS, M^{me} SOULACROIX, MM. SCHWEDT, BARRAU, M^{me} MOURGUES, MM. AJON, CAVALIÉ, MERLE, PUDAL, BORDERIE, FORGET, ASPERTI, M^{mes} ALBINET, M^{me} LHEZ-BOUSQUET, LACOUE, ARMICENT.

Procurations : M^{me} DESGUÉ à M. DESPLAT, M^{me} MANZOCCO à M. MAXANT, M^{me} SIMONNEAU à M. ROUSSEAU, M. GRANADOS à M. AJON, M. FAVRE-FELIX à M^{me} LAFINESTRE, M^{me} BESSON à M. BORDERIE, M. LADRECH à M^{me} BEGHIN, M^{me} DELLÉA à M^{me} LAMORLETTE, M. UNANUÉ à M^{me} LHEZ-BOUSQUET, M. CALVET à M. ASPERTI

Absents : MM. GALINOU X., GALINOU J.L, M^{mes} JARRET, GEOFFROY, FALCONNIER, LAPORTE, MM. TRANCHARD, DUPUY, BOUSQUET-CASSAGNE, GONZATO, JOLY, LEYGUE

ARRET DU BILAN DE CONCERTATION DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Madame la Conseillère rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 30 juin 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV) a décidé de prescrire la création d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur les trois communes de Casseneuil, Villeneuve-sur-Lot et Pujols. Conformément à la réglementation, une procédure de concertation auprès du public a été prévue. Les modalités de concertation ont été fixées lors de cette délibération de prescription.

I - LES MODALITES DE CONCERTATION PREVUES

La délibération prévoyait une concertation prenant les formes suivantes :

- exposition sur le projet d'AVAP avec mise à disposition d'un registre en vue de recueillir les observations éventuelles du public. Cette exposition devait avoir lieu sur les trois communes concernées
- information sur le site internet de la CAGV de l'état d'avancement de la procédure
- organisation d'au moins une réunion publique dans chacune des trois communes concernées
- insertion d'un article dans un journal diffusé dans le département.

II - LES MODALITES DE CONCERTATIONS MISES EN OEUVRE

Les modalités de concertation mises en œuvre se sont ainsi déroulées :

1 – Information dans la presse locale et dans les journaux municipaux

1-1 Information sur la démarche de l'AVAP et ses objectifs dans le cadre des journaux municipaux :

- Extrait du journal municipal de Pujols d'avril 2016 (annexe n° 1)
- Extrait du journal municipal de Villeneuve-sur-Lot de mai 2016 (annexe n° 2)
- Extrait du journal municipal de Casseneuil de juin 2016 (annexe n° 3)

1-2 Information sur l'avancée de l'AVAP et sur la tenue d'un cycle évènementiel autour de l'AVAP (exposition itinérante, conférence et organisation de circuits de découverte sur les 3 communes)

- Articles de presse du mardi 20 septembre 2016 dans « Sud-Ouest » et « La Dépêche » relayant l'information de cette exposition itinérante et des événements associés (annexe n° 4).
- Journal municipal de Villeneuve, Casseneuil et Pujols de septembre 2016 relayant l'information (annexe n° 5).

1-3 Information sur les circuits de découverte organisés par le Pays d'Art et d'Histoire organisés en juin/ juillet 2017

Les journaux municipaux de Casseneuil, Pujols et Villeneuve-sur-Lot ont relayé cette information en mai / juin 2017 (annexe n° 6).

2 – La tenue d'une réunion publique commune aux trois communes pour présenter la démarche de l'AVAP et son diagnostic le mardi 28 juin 2016 :

Information sur le Journal départemental « La Dépêche » et Parution sur la page « Facebook » de la mairie de Villeneuve-sur-Lot en date du 18 juin 2016, indiquant la tenue de la réunion publique du 28 juin 2016 (annexe n° 7)

Cette réunion a réuni une vingtaine de personnes.

3 – L'organisation d'une série d'évènements organisés autour de l'AVAP (exposition itinérante sur l'AVAP, circuit de découverte, atelier récré patrimoine)

Une exposition itinérante a été conçue pour expliquer la démarche et le projet d'AVAP sur les trois communes entre septembre et octobre 2016. Cette exposition présente le diagnostic et les enjeux identifiés au cours de l'étude. Elle a eu lieu aux dates suivantes :

- du 16 au 29 septembre à Villeneuve-sur-Lot
- du 1^{er} au 13 octobre à Pujols
- du 17 au 29 octobre à Casseneuil

Parallèlement, des circuits de visite en compagnie d'une guide conférencière du service Pays d'art et d'Histoire ont été organisés sur deux périodes : septembre/octobre 2016 puis juin/juillet 2017. Ces circuits de découverte ont

permis de sensibiliser les habitants à la préservation de leur patrimoine et à les informer de la procédure d'AVAP en cours en évoquant notamment le périmètre envisagé pour l'AVAP sur ces 3 communes. Ces 3 visites ont été suivies par environ 70 personnes.

Des ateliers récré Patrimoine à destination des enfants de 8 à 12 ans ont été organisés sur chacune des 3 communes sur le site des expositions présentées sur chaque commune.

4 – Des réunions publiques organisées sur chacune des communes pour présenter le projet d'AVAP :

Des réunions publiques se sont tenues sur chacune des 3 communes pour présenter le projet de l'AVAP (périmètre, principes règlementaires) :

- le lundi 11 décembre 2017 à 18h30, salle des mariages à Villeneuve-sur-Lot.
- le jeudi 14 décembre 2017 à 18h30, Salle du Palay à Pujols.
- le lundi 18 décembre 2017 à 18h30, salle du conseil municipal à Casseneuil.

Des articles de presse dans les journaux locaux et municipaux ont permis de diffuser l'information de ces réunions publiques (annexe n° 8).

L'information des dates des réunions publiques est également parue sur le site internet de la ville de Villeneuve sur lot et sur le site de l'Agglomération.

Chacune de ces réunions a réuni environ une vingtaine de personnes intéressées par le déroulement de la procédure et le résultat des études.

5 – Communication sur le site internet de la CAGV

Sur le site internet de la CAGV (rubrique Urbanisme – AVAP), une information a été apportée dès le lancement de l'étude. Cette information concerne :

- les objectifs de l'étude et son territoire
- le déroulé de la procédure
- la consultation des documents déjà actés (diagnostic)
- l'information sur les séries d'évènements organisés.

6 – Mise à disposition d'une adresse électronique dédiée à l'AVAP

Une adresse électronique a été créée dès le lancement de l'AVAP : avap@grand-villeneuvois.fr

Cette adresse a été diffusée notamment sur le site internet de la CAGV – rubrique Urbanisme « AVAP ».

III - LES RESULTATS DES ACTIONS MISES EN OEUVRE :

1 – Le registre mis à disposition lors de l'exposition itinérante

12 observations ont été reportées sur le registre de concertation mis à la disposition du public lors de l'exposition itinérante.

Observations n° 1 à 9 formulées à Villeneuve-sur-Lot :

Il s'agit d'observations positives sur l'exposition organisée et la visite qui a été organisée en complément.

Une observation vient signaler le manque d'entretien des berges du Lot, côté aviron.

Observation n° 10 à 12 formulées à Pujols :

Deux observations viennent conforter l'initiative d'une AVAP sur Pujols en rappelant que la qualité de ce village mérite une protection accrue.

Une observation indique regretter que l'on vienne rajouter une protection supplémentaire et rajouter des contraintes.

2 – L'adresse électronique

La CAGV n'a reçu aucun message en lien direct avec l'AVAP à cette adresse électronique.

Conclusion :

Les moyens mis en œuvre dans le cadre de cette concertation ont répondu à l'objectif de rendre la démarche de l'AVAP plus participative. Dans ce sens, la concertation entre les différents acteurs a été également renforcée avec la création de la Commission Locale de l'AVAP.

Au regard de l'ensemble des mesures mises en place et des observations et remarques ou observations formulées qui ne remettent pas en cause le projet d'AVAP, il convient de dresser un bilan favorable de la concertation.

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (loi LCAP) et notamment l'article 112, 2^{ème} alinéa du II et l'article 114 du II (mesures transitoires),

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement et notamment l'article 28 portant sur les Aires de Mises en Valeur de l'Architecture et du patrimoine (AVAP),

Vu le décret n° 2011-1903 du 19 décembre 2011 et la circulaire du 2 mars 2012, relatifs aux Aires de Mises en Valeur de l'Architecture et du patrimoine (AVAP),

Vu le décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables,

Vu la délibération en date du 30 juin 2015 prescrivant la création d'une AVAP sur le territoire des communes de Villeneuve sur Lot, Casseneuil et Pujols, et désignant les membres de la Commission Locale de l'AVAP ainsi que les modalités de la concertation,

Vu l'avis favorable de la Commission Locale de l'AVAP réunie en date du 23 janvier 2018 prenant acte du bilan de la concertation présentée lors de cette commission,

Considérant qu'il convient de tirer le bilan de la concertation avec les habitants, les associations locales et autres personnes concernées,

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement du Territoire » réunie le 1^{er} février 2018,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oùï l'exposé qui précède,

PREND ACTE du bilan de la concertation avec les habitants, les associations locales et autres personnes concernées qui s'est déroulé pendant toute la phase d'élaboration du projet d'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Certifié exécutoire le **20 FEV. 2018**
Publié le **20 FEV. 2018**

CASSENEUIL, le **20 FEV. 2018**
Extrait certifié conforme

Le Président
Patrick CASSANY



